



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journalistes

Question au Gouvernement n° 3130

Texte de la question

PROTECTION DES JOURNALISTES EN TEMPS DE GUERRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Lellouche, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Pierre Lellouche. Monsieur le président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour cette présence du drapeau national dans notre hémicycle.

Cette période de vœux ne doit pas nous faire oublier les conflits qui agitent le monde, notamment ceux qui paient un lourd tribut à ces conflits, je veux parler des journalistes et des correspondants de guerre.

Selon l'association Reporters sans frontières, 110 journalistes ont péri l'année dernière dans l'exercice de leurs fonctions sur différents théâtres d'opérations. Depuis 1990, 450 journalistes ont été tués dans des zones de conflits, dont dix Français. L'année dernière, plus d'une centaine de journalistes sont morts au Proche-Orient, sans parler des prises d'otages : dix-huit journalistes français en ont été victimes, de Jacques Abouchar en 1984 à Florence Aubenas en 2005, et encore, tout récemment, un photographe de l'AFP à Gaza.

Cette constatation m'avait amené, avec mon collègue socialiste de l'Eure, François Loncle, à proposer à la commission des affaires étrangères et à M. Balladur la création d'une mission d'information sur la protection des journalistes en temps de guerre.

Notre rapport repose sur trois idées.

D'abord, il rappelle solennellement que la liberté d'informer est indispensable à la connaissance des conflits.

Tous les conflits ne sont pas couverts par la presse.

Ensuite, il propose qu'il soit mis fin à l'impunité des chefs d'État qui font exécuter des journalistes.

Enfin, il précise qu'il faut lier ce droit à la saisine de la Cour pénale internationale.

J'ai le grand plaisir d'annoncer ici que, grâce à la mobilisation du Président de la République et du ministre des affaires étrangères, la France et la Grèce ont soumis au Conseil de sécurité des Nations unies, qui l'a adoptée à l'unanimité le 23 décembre dernier, une résolution 1738, qui, pour la première fois, établit le principe de la protection des journalistes en temps de guerre.

J'aimerais, monsieur le ministre, que vous informiez la représentation nationale du contenu de cette résolution et des moyens qui seront mis en œuvre pour mettre fin à un certain nombre de scandales, je pense notamment à l'assassinat tout récent de Mme Politkovskaïa en Russie, qui porte à vingt et un le nombre des journalistes russes assassinés depuis l'accession au pouvoir de M. Poutine. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre des affaires étrangères*. Monsieur Lellouche, comme vous l'avez rappelé, des correspondants de guerre, des envoyés spéciaux, des journalistes indépendants sont de plus en plus souvent attaqués alors qu'ils ne font qu'exercer leur métier. L'année 2006 aura été la plus meurtrière pour les journalistes.

La violence des attaques vis-à-vis des journalistes est d'autant plus inacceptable que la liberté de travailler, la liberté d'expression, la liberté d'informer sont des valeurs fondamentales de notre République.

Il fallait répondre à ces attaques, et je voudrais saluer ici deux initiatives.

D'une part, l'action de Reporters sans frontières et de son président Robert Ménard, ainsi que leur capacité de

veille et de mobilisation.

D'autre part, le rapport d'information parlementaire que vous avez signé, monsieur Lellouche, avec M. Loncle, et cette proposition de présenter une résolution au Conseil de sécurité des Nations unies.

J'ai présenté cette résolution avec ma collègue grecque. Cette résolution - 1738 - a été votée à l'unanimité du Conseil de sécurité, le 23 décembre à New York. Que dit-elle ?

D'abord, qu'il faut systématiquement faire des enquêtes contre les crimes perpétrés contre des journalistes et qu'il convient de punir les responsables de ces crimes.

Ensuite, qu'il faut que tous les États acceptent la liberté et l'indépendance de la presse.

Mais, vous avez raison, monsieur le député, il faut des prolongements à la résolution, pour que les nouvelles enceintes que sont la Cour pénale internationale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil de l'Europe et l'OSCE puissent continuer à contribuer à la sécurité et à l'indépendance des journalistes.

Permettez-moi, enfin, de saluer devant la représentation nationale la mémoire de tous les journalistes qui sont morts en exerçant leur métier tout simplement, morts pour la liberté d'informer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre Lellouche](#)

Circonscription : Paris (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3130

Rubrique : Presse et livres

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 janvier 2007